

4/ Le centenaire / *pour discussion et décision.*

Le centenaire devrait être célébré en 2015, La Renaissance Française ayant été créée par Raymond Poincaré en fin 1915, bien que la publication au JO date d'avril 1916. L'événement est suffisamment important pour que le « comité d'organisation du centenaire » soit constitué de l'ensemble du conseil d'administration auxquels vont s'ajouter d'autres personnes. Inévitablement, le lieu de la célébration sera Paris, par exemple dans un amphithéâtre de l'Unesco, ou un lieu tel la salle du congrès de Versailles. Il faudra donc arrêter une date et s'enquérir des disponibilités des lieux visés. Jane Robert insiste sur l'importance de mobiliser des très hautes personnalités, notamment le Président de la République dont nous pourrions au moins solliciter le parrainage.

Le congrès devra comporter une première partie solennelle, des conférences de haut niveau (avec une thématique générale telle l'attraction de l'étranger pour la civilisation française), des séances de travail (échanges d'idées sur les axes d'action de notre institution) une réception à l'Elysée, au Sénat ou à l'Académie française, des visites commentées de haut niveau, un programme pour les conjoints (pendant les séances de travail).

Cela supposera des moyens financiers importants pour lesquels nous devons rechercher des sponsors.

5/Le site internet / *pour décision*

Le site actuel devrait être mis à jour avant la fin de ce mois. Des discussions sont en cours avec le prestataire afin de rendre le site plus performant.

6/ Révision du livret rouge et du dépliant/ *pour discussion et décision.*

La révision avant réédition de ces documents sera entreprise prochainement. Il s'agit là d'une dépense non négligeable qui va requérir un financement non seulement du siège mais aussi des délégations.

7/Distinctions : rapport du président de la commission/ Publication des promotions / Relations avec la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur/ *pour information et discussion.*

Suite à la circulaire 2013/1 sur les procédures relatives à la proposition, l'attribution et la remise des distinctions, la Commission étudie les dossiers selon un rythme désormais semestriel, sauf exception dûment justifiée. Les distinctions sont remises aux lauréats lors d'une cérémonie officielle. La liste des nommés et promus sera publiée sur le site internet restructuré au 15 mai et au 15 novembre.

M. Albert Durr souhaite que nous demandions à la Grande Chancellerie l'autorisation de porter la décoration de la seule Renaissance Française à l'exclusion des autres catégories, la catégorie RF étant le plus souvent octroyée à des gens déjà titulaires d'une distinction officielle d'Etat ou de ministère.

8/ Procédure relative à la constitution d'une délégation autonome / *pour information*

L'enquête menée par M. Latreyte sur la constitution des deux plus anciennes délégations, qui sont celles du Haut-Rhin et de l'Aube, a montré que leurs présidents n'ont pu retrouver trace des documents tels les déclarations en préfectures qui cependant ont dû être faites en leur temps. La délégation du Haut-Rhin a d'ailleurs été constituée dès la création de La Renaissance Française. Ces deux délégations n'ont pas de statuts propres, elles fonctionnent selon les statuts de La Renaissance Française. Elles bénéficient tout-à-fait normalement du

régime fiscal des associations RUP. Elles adressent aux préfets le compte rendu de leurs AG annuelles.

La délégation du Nord-Pas-de-Calais, de création récente (2010), a en revanche des statuts propres calqués sur ceux du siège, et a été déclarée à la préfecture d'Arras qui a émis un arrêté préfectoral officialisant sa création.. Les services fiscaux lui ont également reconnu le bénéfice du régime des associations RUP.

La délégation Bretagne qui vient d'être constituée pourra suivre la même procédure que le Nord-Pas-de-Calais.

9/ Finances : état/recherche de financements / *pour information et discussion.*

M. Collardé expose la situation de nos finances qui laisse apparaître un solde d'environ 7 000 €. Nos seules sources de financement sont les cotisations des membres rattachés au siège, les dons, les recettes en droits de chancellerie, et les contributions des délégations à raison de 1 € par membre. D'importantes dépenses vont bientôt être engagées : restructuration du site internet, réédition du livret rouge et du dépliant après révision, édition de la lettre de liaison 2013, acquisition de médailles dont le prix augmente de façon erratique depuis qu'Arthus-Bertrand est en position difficile.

a) montant de la cotisation annuelle / *pour discussion et décision.*

Le CA décide de porter de 30 à 35 € la cotisation minimale des membres individuels qu'ils soient rattachés au siège ou à une délégation.

Toutefois, des délégations comme le Haut-Rhin ou l'Aube requièrent des cotisations nettement plus faibles (pour le Haut-Rhin : 16 € pour les individuels et 25 € pour les associations) estimant recueillir ainsi davantage d'adhésions. A elles de décider du niveau de cotisation leur permettant d'atteindre leur équilibre financier.

b) participation des délégations aux frais généraux du siège / *pour discussion et décision.*

Cette participation est actuellement de 1 € par adhérent. C'est insuffisant au regard des charges du siège. Il est décidé de demander aux délégations de reverser au siège 25 % de leurs recettes de cotisations. Ces reversements apparaîtront en charges dans les comptes d'exploitation des délégations. Cette contribution forfaitaire a été préférée à celle consistant à demander au coup par coup aux délégations une participation aux frais du siège, par exemple en fonction du nombre de dépliants ou de livrets qu'elles demandent, solution qui n'est cependant pas à exclure dans des cas particuliers.

c) subvention au démarrage d'une délégation.

Cette aide est, pour l'instant, suspendue.

d) consolidation des comptes des délégations

Il est rappelé que les délégations doivent communiquer au Trésorier général non seulement leurs comptes d'exploitation annuels, mais aussi leurs bilans en vue de leur consolidation. C'est là une obligation légale.

e) droits de chancellerie.

Les droits de chancellerie continueront à être perçus par le siège.

Ces droits sont appelés à augmenter de façon sensible en raison de l'augmentation des coûts des médailles et des diplômes. Nos tarifs sont nettement inférieurs à ceux pratiqués pour les ordres nationaux. M. Durr attire l'attention sur un risque de trop forte augmentation des tarifs.

f) logos de nos partenaires.

Les sponsors éventuels pourraient bénéficier, en contrepartie de leurs aides, de l'affichage de leur logo sur nos publications ou sur le site internet.

g) certificat fiscal.

Cette procédure est à utiliser chaque fois que possible, dans le respect des règles fiscales en la matière.

10) Relations avec d'autres institutions/ projets concernant les « communautés francophones dispersées »/ *pour information.*

La Renaissance Française est associée à l'action engagée par l'O.I.F en direction des communautés francophones dispersées.

11) Evolution de notre projet d'Université francophone d'Italie du sud/*pour information.* Avec le plein soutien de l'O.I.F et des institutions qui lui sont rattachées ainsi que de la Mission interministérielle pour l'U.P.M, et avec l'engagement de l'Université Senghor, l'Université promue par notre institution se met en place ; elle ouvrira ses portes le 15 juillet pour ses cours d'été.

12) Ouverture de nouvelles délégations/ Rôle de la délégation « Paris International »/ Situation de la délégation de Paris / *pour information et discussion.*

La délégation de Bretagne est maintenant formellement constituée sous la présidence de Mme Brigitte Vadier-Métra. Une délégation est en gestation en Bourgogne, à Autun, en Saône-et-Loire, avec le commandant (cr) Gérard Crouette, ancien archiviste des affaires judiciaires militaires.

La délégation « Paris International », présidée par le professeur de médecine Jacques Roland, a pour fonction d'accueillir toutes les personnes désireuses d'adhérer à La Renaissance Française, et qui, résidant à l'étranger, n'ont pas dans leur pays une délégation à laquelle se raccrocher (par exemple les résidents des anciens comptoirs français de l'Inde). La délégation les tiendra informés des événements culturels français susceptibles de les intéresser et facilitera des rencontres avec eux s'ils viennent à séjourner en France.

La délégation de Paris n'a pas de président depuis le décès de Mme Renée Ogier.

13) Rencontre avec les dirigeants et membres des délégations/ Relations des délégations entre elles/ *Pour information et discussion.*

Ces rencontres sont indispensables pour établir des liens forts et maintenir un esprit de corps entre tous les responsables de notre institution.

Ainsi, le président Denis Fadda et le secrétaire général Georges Latreyte rendront visite, le 15 Mars à la délégation de la Somme, présidée par M. Maurice Duvanel, puis le 16 Mars, à la délégation du Nord-Pas de Calais du professeur Jean-Pierre Arrignon.

Les échanges entre délégations seront encouragés afin d'améliorer le maillage de notre présence tant sur le territoire français qu'à l'étranger.

14) Activité des délégations/ Inventaire actualisé des adhérents/ *Pour information et discussion.*

Les délégations du Haut-Rhin, du Nord-Pas-de-Calais, de l'Aube, du Bas-Rhin, de la Somme, de Suisse, de Russie, des Etats-Unis d'Amérique, du Luxembourg et de Belgique sont particulièrement actives et proposent périodiquement des postulants à une distinction.

Pour raisons de santé de leurs présidents, les délégations du Lot-et-Garonne, et de Provence-cote d'Azur devront être épaulées par de nouvelles recrues.

L'Ambassadeur de Madagascar, M. Jean-Pierre Razafy Andriamainhingo expose l'impossibilité de faire vivre actuellement sa délégation en raison des troubles politiques que connaît son pays.

